

## *John Bowlby a défini l'attachement comme un besoin primaire et inné de l'enfant*

# La théorie de l'attachement... le retour !

*Afin de mieux saisir les apports de la théorie de l'attachement, ses enjeux, mais aussi ses limites, le Journal du droit des jeunes a organisé un débat réunissant Philippe Fabry, Frédéric Jésus et David Pioli\*.*

*Cette théorie <sup>(1)</sup>, née dans les années 1950 des observations et de la clinique de médecins et psychanalystes et des recherches d'éthologues <sup>(2)</sup> préoccupés par le lien mère/enfant et les effets des séparations précoces, reste méconnue en France dans le milieu des professionnels du champ socioéducatif.*

*Pourtant, cette théorie fait florès dans d'autres pays, et notamment au Québec, où elle est à l'origine de programmes d'intervention et où elle a largement influencé la réforme législative de 2006 relative à la protection de la jeunesse. Reconnue là-bas en raison de sa pertinence pour comprendre, d'une part, les besoins de l'enfant et les réponses que leurs parents et les autres adultes référents peuvent y apporter, d'autre part, les réponses que l'État peut y apporter en termes de soutien à la parentalité et d'accueil des enfants, elle mérite qu'on y porte aujourd'hui attention.*

*À cette fin, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) a publié en 2010 un dossier thématique consacré à cette théorie <sup>(3)</sup>.*

**JLR** : Les problèmes d'attachement, de retrait des enfants des familles, ce n'est pas toujours parce qu'on ne leur parle pas, mais plutôt parce que ça gueule trop fort.

**Ph. Fabry** : **Bowlby** <sup>(4)</sup> est un disciple d'une des plus grandes psychanalystes, **Melanie Klein** <sup>(5)</sup>, mais il a été persécuté par elle parce qu'elle ne voulait pas qu'il rencontre les parents, pour ne pas être gêné par la réalité et qu'il reste du côté de l'intrapsychique de l'enfant. Lui, il s'est intéressé à la relation, il va faire des films là-dessus. Il apporte quelque chose : au lieu de se concentrer sur l'enfant ou le parent, **il travaille leur relation.**

En travail social, pour moi, c'est le point faible parce qu'on se donne peu de temps pour travailler cette relation, pour l'analyser. En même temps, on est hostile aux outils des théories d'attachement. C'est l'exact cauchemar du travailleur social français : il se base sur des grilles, il se réfère à des normes assez précises relatives à un enfant qui va bien. Elles ne me choquent pas, mais elles dénotent d'un refus d'évaluer l'attachement d'un

enfant de trois ans, des prédictions qu'on pourrait faire.

Les Anglo-Saxons n'arrêtent pas d'essayer de prédire. Eux, ils voient des adolescents qui vont mal, ils font de vastes études rétrospectives sur le passé de ces

jeunes, ils relèvent les faits significatifs, ils en discutent. Cela crée chez eux des consensus qui sont intéressants, qui sont l'envers de nos pratiques. **Chez nous, le passé d'un enfant, ça n'intéresse personne.**

\* Ph. Fabry est psychosociologue, formateur à l'IRTS de Paris-Île-de-France; F. Jésus, médecin, pédopsychiatre de service public et D. Pioli, sociologue, chargé d'étude à l'ONED.

- (1) La théorie de l'attachement insiste sur le fait que le besoin d'entrer en relation avec son entourage était tout aussi vital pour le tout petit enfant que celui de se nourrir. John Bowlby a défini l'attachement comme étant le produit des comportements qui ont pour objet la recherche et le maintien de la proximité d'une personne spécifique, comme un besoin primaire et inné de l'enfant. Selon lui, l'attachement avait une fonction adaptative à la fois de protection et d'exploration (l'enfant sécurisé, par la qualité de sa relation à sa figure d'attachement, développerait davantage de compétences, notamment sociales, qu'un enfant non sécurisé. L'enfant intérioriserait cette relation qui façonnerait le modèle interne opérant de l'enfant). Bowlby considèrerait que l'attachement reposait sur la relation nouée avec une seule personne, incarnant la figure d'attachement, en l'occurrence la mère (ou toute autre personne remplissant la fonction maternelle, en l'absence de la mère). Notons que cette théorie ne cessa d'évoluer, sous l'impulsion de recherches ultérieures, qui tendront à prouver que l'enfant peut nouer des relations avec plusieurs figures d'attachement (attachements multiples) et à mettre ainsi l'accent sur l'influence conjointe des relations familiales sur la qualité de l'attachement.
- (2) Dont les principaux promoteurs ont été René Arpad Spitz, médecin et psychanalyste, John Bowlby, psychiatre et psychanalyste, Mary D. Salter Ainsworth, psychologue, et enfin Konrad Lorenz et Harry F. Harlow, éthologues.
- (3) «La théorie de l'attachement : une approche conceptuelle au service de la protection de l'enfance», dossier thématique de l'ONED, coordonné par Nathalie Savard, 2010.
- (4) John Bowlby (1907-1990) est un psychiatre et psychanalyste anglais, célèbre pour ses travaux sur l'attachement, la relation mère/enfant, *Attachement et perte*, en 3 volumes (PUF, 2002).
- (5) Melanie Klein, (1882-1960), psychanalyste britannique; a promu la psychanalyse des enfants avec un cadre de traitement strictement psychanalytique à l'opposé de celui d'Anna Freud qui préconisait un cadre plus éducatif; voy. *Psychanalyse d'enfants*, Payot, 2005.

## Si on arrête de se focaliser sur une filiation exclusive, on ouvre la voie à ce qu'il puisse y avoir une pluriparentalité (Ph. Fabry)

Deuxième consensus : la **stabilité de l'enfant**. C'est tellement important chez nous que l'endroit où il la trouve doit être protégé, même si ce n'est pas les parents. Et ça ouvre à des parentalités complémentaires qui sont reconnues. C'est **Anna Freud** qui a créé ce concept de «*parenté psychologique*», c'est-à-dire que s'occuper d'un enfant dans la durée fait que celui qui s'occupe de l'enfant est parent.

Chez nous, c'est tellement une **parenté taboue**, vécue comme volant la parenté des vrais parents, que, du coup, tout est fait pour ne pas la symboliser, elle n'a pas de nom. Pour les parents d'accueil, le beau-père ou la belle-mère, il n'y a pas de nom. Et quand il y en a, «*marâtre*», «*parâtre*», c'est d'une connotation tellement négative qu'on les a éliminés du vocabulaire. En anglais «*stepfather*» ou «*stepmother*», ce n'est pas «*father in law*» ou «*mother in law*». Il y a une logique de l'attachement. Si on va passer une année en Amérique dans une famille et qu'au bout du compte, on utilise «*papa*», «*maman*», cela va être normal pour tout le monde. S'ils jouent un rôle de parents, pendant deux ans par exemple, ce sont des parents pendant deux ans.

Cette parenté intermédiaire, elle a un intérêt parce qu'elle existe, tout bêtement, et que les pauvres qui la vivent, comme cette parenté n'existe pour personne, ils doivent la défendre, la cacher sans arrêt. Cette partie est intéressante. Naturellement, certains des tenants de la théorie ont été très loin pour évincer les parents et les remplacer par les parents adoptifs. Ils ont créé un système qui n'est pas banal, la «*banque mixte*» : quand on prédit que des parents ne pourront pas tenir leur rôle, on met préventivement l'enfant dans une famille adoptive. Ils commencent à revenir là-dessus. C'est strictement l'inverse de ce que nous concevons.

**JLR** : Quand on connaît la loi française sur l'adoption plénière, on voit qu'on efface la parenté d'origine de l'acte de naissance... c'est aussi d'une certaine radicalité.

**Ph. Fabry** : C'est ça qui bloque tout. Ça fait tellement peur que les travailleurs sociaux n'appliquent pas la loi. **L'ar-**

**ticle 350 du Code civil** n'est pas appliqué <sup>(6)</sup>...

**JLR** : Il y a quand même des réformes, le rapport Naves <sup>(7)</sup>, et les tentatives de le faire appliquer, notamment en enlevant la détresse de l'article comme exception à la constatation d'abandon de l'enfant.

**Ph. Fabry** : Si on arrête de se focaliser sur une filiation exclusive, qu'elle soit naturelle ou adoptive, on ouvre la voie à ce qu'il puisse y avoir une **pluriparentalité autour de l'enfant**... en travaillant à ce qu'elle ne soit pas en rivalité, comme quand des parents se séparent. Je lisais un rapport récent dans lequel la moitié des enfants disent qu'ils ont dû choisir un parent contre l'autre.

**JLR** : Ne part-on pas de l'idée fautive selon laquelle l'enfant n'est éduqué que par ses parents. L'enfant, il est éduqué par un groupe, avec d'abord, bien sûr les parents – et cela peut être parfois une famille élargie, malgré la «*nucléarisation*», ça existe encore – les grands-pères, grands-mères, frères, sœurs (il y a parfois des différences d'âge énormes), oncles et tantes, etc. Il y a aussi les environnements d'accueil de l'enfant, les crèches, les assistantes maternelles, les familles d'accueil. Cela me semble curieux de s'en tenir, en termes éducatifs, aux deux seuls visages du père et de la mère.

Quand on retire un enfant de sa famille, pour un certain nombre de raisons, on ne fait pas que le retirer de sa famille, mais aussi d'un environnement avec

lequel on rompt les contacts, y compris les contacts qui lui étaient profitables.

**Ph. Fabry** : Cela dépend, selon que le lieu d'accueil est éloigné ou non. **Michel Corbillon** <sup>(8)</sup> avait travaillé sur le fait qu'un enfant peut garder ses réseaux, même s'il est placé.

**F. Jésus** : Avant même la question de la pertinence du recours à la théorie de l'attachement dans le champ de la protection de l'enfance, j'ai une position beaucoup plus radicale : je récusé la pertinence même de cette théorie.

La théorie de l'attachement me gêne en permanence. Il y a un biais socioculturel et un biais sociohistorique. Le **biais socioculturel**, Jean-Luc Rongé l'abordait, en faisant valoir qu'il pouvait y avoir des groupes familiaux, notamment en Afrique où la fonction maternelle est répartie sur plusieurs femmes. Rien n'indique que les enfants en souffrent particulièrement. Au contraire, ils sont même assez précoces dans leur développement psychomoteur, comme je l'ai constaté dans ma pratique professionnelle, au cours de laquelle j'ai pu observer les méthodes d'éducation et de puériculture précoces traditionnelles dans les familles du Burkina, en milieu rural et en milieu urbain <sup>(9)</sup>.

Il y a surtout le **biais sociohistorique** : la théorie de l'attachement a émergé dans les années 1950, ce qui n'est pas anodin. C'est le moment de l'identification des carences qu'on appelait «*de soign maternel*», qui étaient en fait des

(6) Selon cette disposition, «*l'enfant recueilli par un particulier, un établissement ou un service de l'aide sociale à l'enfance, dont les parents se sont manifestement désintéressés pendant l'année qui précède l'introduction de la demande en déclaration d'abandon, est déclaré abandonné par le tribunal de grande instance*». L'autorité parentale est déléguée au service sociale de l'ASE, à l'établissement ou à la personne ayant recueilli l'enfant. L'enfant peut être placé en vue d'adoption.

(7) Catherine Hesse et Pierre Naves, «*Les conditions de reconnaissance du "délaissement parental" et ses conséquences pour l'enfant*», Rapport IGAS novembre 2009, La Documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000268/index.shtml>. Les auteurs de ce rapport proposent de modifier l'article 350 du Code civil, en remplaçant la notion de «*désintérêt manifeste*» par celle de «*délaissement parental*»; selon eux «*cette modification législative serait assortie de l'établissement de références permettant de décélérer plus rapidement les risques de délaissement parental*» et cette réécriture permettrait «*des améliorations sensibles peuvent être apportées pour faciliter l'adoption d'enfants délaissés*». Cette recommandation va dans le sens de la commande de certains dirigeants politiques (Nadine Morano et d'autres), visant à puiser dans le «*réservoir indigène*» les enfants «*adoptables*» pour les 25 000 candidats à l'adoption. Semblable suggestion émane du rapport de Jean-Marie Colombani, «*Rapport sur l'adoption*», Présidence de la République, mars 2008, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000162/index.shtml>. L'auteur y regrette le recours insuffisant à la déclaration d'abandon.

(8) Michel CORBILLON, *Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques*, éd. Matrice, 2001.

(9) F. Jésus a travaillé à plusieurs reprises en Afrique, notamment pour mener une étude de faisabilité pour le ministère des Affaires sociales du Burkina Faso. L'objectif était de mettre en place un dispositif permettant de confier à des familles des enfants abandonnés, rejetés, à la naissance ou plus tard, plutôt que de les confier à des dispositifs d'adoption internationale.

## Je suspecte cette théorie d'être un instrument idéologique de renvoi insidieux des femmes au foyer (F. Jésus)

carences de soin tout court dans les institutions, l'hospitalisme. Je me rappelle du fascicule de l'OMS <sup>(10)</sup> en 1956, «*les carences de soins maternels*», qui portait essentiellement sur les déficits de stimulation dans les institutions, avec un personnel non formé, en sous effectifs et l'absence de prise de conscience des besoins de stimulation affective, au-delà des besoins physiologiques.

Les années 1950, également en France, c'est aussi une période de présence massive des femmes au foyer, encouragée par les politiques de prestations sociales et familiales. L'absence des pères durant la guerre a été dramatiquement scénarisée et leur retour se fait au prix d'un maintien des femmes au foyer. Le modèle de la famille nucléaire s'implante. C'est à ce moment-là qu'émerge la théorie de l'attachement, sans contradiction majeure, d'ailleurs, avec les modèles freudiens classiques. Globalement, on reproduit, y compris dans les milieux populaires, le modèle de la famille bourgeoise qui a prévalu à un moment de la conception des théories freudiennes, la modélisation des relations intrafamiliales.

Ce qui me frappe, c'est que très tôt, et encore aujourd'hui, **les théories de l'attachement sont essentiellement monotropiques** <sup>(11)</sup>, elles hiérarchisent les figures d'attachement en décrétant l'existence d'une figure d'attachement primaire dont très vite on perçoit que son modèle ou son paradigme, c'est la mère, en tout cas que les fonctions attendues dans le cadre de la relation de *care giving* sont maternelles et assurées par la mère au foyer.

Cette théorie est totalement incapable, depuis le début et jusqu'à aujourd'hui, de penser une réalité de plus en plus importante, hors champ de protection de l'enfance : les enfants sont confiés non seulement à des assistantes maternelles qui permettent de reproduire globalement le modèle de suppléance parentale et surtout maternelle, mais aussi à **des établissements d'accueil collectif** où deux phénomènes majeurs interviennent : plusieurs adultes s'occupent d'un enfant dans un dispositif organisé par un projet de service, avec des profession-

nels formés de façons diverses à interagir avec les enfants.

Les articles les plus caricaturaux qui prennent en compte cet aspect, j'en retrouve dans le livre de **Blaise Pierrehumbert**, intitulé lamentablement *Le bébé, sa mère et sa nounou*. On est dans un registre sémantique d'un autre âge, mais le livre a été écrit en 1998 et parle de la maman qui confie son enfant à la nounou et qui le récupère le soir : le bébé fait la gueule, c'est «*le type 2 de l'attachement*» et il faut expliquer aux nounous qu'elles se montrent plus affectueuses et plus disponibles, comme si c'était cela le métier d'auxiliaire de puériculture...

C'est difficile de penser le métier d'auxiliaire de puériculture et la présence d'un collectif autour d'un enfant dans un projet institutionnel d'accueil à la petite enfance qui donne globalement de bons résultats et dont les parents font d'ailleurs un modèle très idéalisé.

En outre, il y a un autre point qui n'est pas du tout pensé, de la même façon par les théories de l'attachement, c'est le fait que, dans ces établissements, **les enfants sont en groupe et qu'un collectif d'enfants se constitue très vite**. Dès que les enfants marchent, ils rencontrent les autres enfants et ils établissent un processus de socialisation qui passe aussi par des identifications et des échanges croisés...

**JLR** : C'est le début des bandes ?...

**F. Jésus** : Prédicativement, on peut déjà repérer les méfaits que ces enfants vont faire en grandissant quand leurs capacités évolutives, reconnues par l'article 5 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant <sup>(12)</sup>, les feront passer du statut du bébé mordeur au gamin agresseur...

Surtout, ce qui me frappe, c'est l'incapacité à penser à cette socialisation.

Je me suis retrouvé une fois à intervenir devant mille auxiliaires de puériculture, en 2005 aux «*Entretiens de la petite enfance*», après **Nicole Guédénéy** <sup>(13)</sup> qui venait de faire une intervention séduisante, tellement centrée sur le bien-être de l'enfant et qui avait mis en évidence que la figure d'attachement primaire, principale et irremplaçable, était la mère. J'ai vu se décomposer devant moi mille professionnelles déprimées, coupables, dont deux ou trois ont pris la parole pour dire qu'au fond, leur métier était globalement néfaste à l'égard des enfants et que jamais, en effet, elles ne pourraient apporter aux enfants qui leur sont confiés autant de qualités d'interaction, autant de sollicitude, autant d'empathie que le peuvent les mères.

Nicole Guédénéy pense que le père est une figure d'attachement secondaire, instrumentiste dont les capacités reconnues sont, pour le mieux, d'être un initiateur au jeu. On n'a pas pensé que dès lors qu'on mettait des pères en présence de bébés, s'engageaient des interactions spécifiques dont rien ne dit qu'elles se laissent décrire sous le terme d'attachement, mais qui n'en sont pas moins des interactions auxquelles l'enfant reste extrêmement attentif, auxquelles il réagit de façon vigoureuse lorsqu'apparaît ou disparaît la figure paternelle et que la capacité de penser la triade familiale, y compris dans le scénario de la famille nucléaire, même celle-là reste difficile dans le cadre de **la théorie de l'attachement qui essaye de hiérarchiser les figures et leurs qualités**.

Pour terminer, je suspecte cette théorie de reparaitre maintenant, après être née dans le contexte que j'évoquais, d'être un instrument idéologique de renvoi insidieux des femmes au foyer.

**D. Pioli** : Je voudrais revenir sur quelques points. Je pense que la théorie de l'attachement et son usage ont

(10) Organisation Mondiale de la Santé.

(11) Monotropisme : caractéristique de l'attachement selon Bowlby, qui serait centré sur une seule personne (Bowlby).

(12) CIDE, art. 5 : «*Les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention*».

## *L'enfant est d'autant plus capable de se saisir de la richesse de cette approche, qu'il a un attachement suffisamment «sécure» pour pouvoir aller vers l'autre (D. Pioli)*

évolué énormément depuis Bowlby, de même que le contexte sociétal. La lecture qu'on pouvait en avoir dans les années 1950 était assez proche de celle qu'on pouvait avoir de l'hospitalisme de Spitz, lequel menait aussi un combat idéologique. Pour avoir lu ses écrits, il y avait ainsi une condamnation franche et ferme du travail féminin et, au-delà, du capitalisme libéral comme il était pensé à l'époque. Ses travaux étaient en totale concordance avec sa vision politique de la famille et de la société.

Mais, première chose, Spitz, ce n'est pas Bowlby, et je ne pense pas que les engagements de ce dernier soient identiques à ceux de Spitz. Et, seconde chose, dans le contexte des années 1950, la théorie de l'attachement a pu être utilisée, comme l'hospitalisme, pour critiquer les modes de garde collectifs et défendre une certaine vision de la famille. Mais aujourd'hui la société a évolué, on est sur l'idée de parentalités multiples, etc., et je trouve que la théorie de l'attachement, telle qu'elle est relue, permet une lecture quasiment idéologique en sens inverse. C'est un point de vue.

**F. Jésus** : Pourquoi, dans le cadre de cette théorie, n'apparaît jamais le personnage de l'auxiliaire de puériculture. Pourquoi la réalité des modes d'accueil collectif est-elle contournée ?

**D. Pioli** : Je développe brièvement ce que je disais précédemment. Ce qui compte c'est la première figure d'attachement, qui n'est pas nécessairement la mère. Dès le début Spitz, Bowlby et des éthologues – Lorenz, Harlow – identifient l'importance de la première personne avec laquelle le bébé a entre en relation.

Dans les années 1950, on allait y adosser la figure de la mère. C'était en adéquation avec l'image dominante d'une famille dite traditionnelle avec une forte division sexuée des rôles.

Mais aujourd'hui, si on n'est pas tout à fait déconnecté de ce modèle, on admet davantage que cela puisse être une autre figure que la mère... Il y a une forme de contextualisation de la lecture des acquis de la théorie de l'attachement. Par rapport à votre remarque, c'est précisément parce qu'il y a un attachement «positif», «sécure», à une première figure

d'attachement qui peut être n'importe qui, y compris une assistante familiale, ou le père, la grand-mère, la tante... que l'enfant va pouvoir bénéficier de ce que l'accueil collectif peut lui offrir.

J'étais très intéressé à une époque par ce que faisait le CRESAS, à l'INRP<sup>(14)</sup>, et notamment par l'application de la **pédagogie interactive en crèche**, autour de Mira Stambak<sup>(15)</sup>. Il s'agissait d'une approche que je qualifierais d'institutionnelle, sans auxiliaire référent d'un enfant en particulier, et avec un mélange des âges, sans séparation en section des petits, des moyens, des grands. Une des idées est précisément que l'enfant progresse au contact des plus petits ou plus grands que lui. Or, ce que j'ai pu observer à mon échelle, en tant que parent d'un enfant dans une de ces crèches, c'est que ceci est d'autant plus aisé, que l'enfant est d'autant plus capable de se saisir de la richesse que peut lui apporter cette approche, qu'il a un attachement suffisamment «sécure» pour pouvoir aller vers l'autre.

**Ph. Fabry** : Historiquement, j'ai une lecture différente de celle de Frédéric Jésus. Je suis tout à fait d'accord pour dire que l'époque des années 1950, c'est bien «Mister Bread Winner», «Missis House Keeper», que c'est un modèle qui a fait rêver toute la société, y compris les classes populaires. J'essaye de n'être pas trop normatif et de dire pourquoi pas maintenir ce modèle pour ceux qui y tiennent ? Parce que, à force de le dénoncer, on finit par imposer une contre-norme qui peut être aussi hystérique. Si des gens sont contre cette norme, pourquoi pas ? La théorie de l'attachement n'est pas mariée avec cette norme.

**Bowlby** parlait de monotropisme<sup>(16)</sup>, effectivement c'était l'idée selon laquelle la mère était la porte d'entrée sociale incontournable et que, si on la ratait, c'était foutu... Mais Bowlby a été criti-

qué avec virulence de l'intérieur ; ceux qui défendent la théorie de l'attachement n'ont pas été d'accord avec ce point de vue, la génération d'après surtout. Cela s'est ouvert : l'enfant a besoin d'une figure d'attachement, ce n'est pas nécessairement une femme ou un homme, il a besoin de passer par une sécurité.

On peut presque dire que cela nous incite à l'idée d'un enfant conservateur : quand il est petit, il veut une maman et pas cinquante. Mais si cet attachement réussit, ça va faire un enfant libéral qui sera prêt à s'attacher à beaucoup de monde. Et ce que dit cette théorie, c'est que plus un enfant est sécurisé, plus il est explorateur.

Cette théorie réapparaît chez nous, parce que notre société basée sur l'obéissance des enfants, sur les classes sociales ayant des valeurs très différentes – voltairiennes pour les élites et assez aliénantes pour les classes populaires – est confrontée à une nouvelle vague dominante qui est celle de l'autonomie. L'échec social maintenant est lié aux ratés de la subjectivation. C'est devenu un problème social majeur et, du coup, la société crée des normes correspondant à un besoin social majeur que les enfants aient assez confiance en eux, soient assez autonomes.

**F. Jésus** : Il va de soi que non seulement les comportements d'exploration des enfants, de découverte du monde qui les entoure, de toutes les personnes qui le peuplent, de liens de proximité et diversifiés, à terme les enjeux d'émancipation progressive, dépendent de l'expérience précoce et continuent de dépendre de la sécurité psychique, physique, matérielle. Mais pourquoi faire dépendre l'acquisition de ce sentiment de sécurité d'un certain type de relations, intitulées par ailleurs «attachement», qui laisse entendre qu'on est plus que dans du lien... on est aussi dans de l'enferme-ment quelque part...

(13) N. GUÉDENEY, *Quelles transmissions autour des berceaux ?*, Érès, 2010 ; *L'attachement, de la théorie à la clinique*, Érès, 2007.

(14) Centre de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire, attaché à l'Institut national de la recherche pédagogique, désormais relayé par l'Institut français de l'éducation (<http://ife.ens-lyon.fr>).

(15) M. STAMBAK, auteur notamment, avec Hermine SINCLAIR de *Les Jeux de fiction entre enfants de 3 ans* (PUF, 1990) dans lequel elle analyse les jeux de fiction à plusieurs produits spontanément par les enfants de trois ans, dans des milieux qui leur sont familiers (crèches, jardins d'enfants). Il met en lumière des compétences socioaffectives et cognitives.

(16) Monotropisme : caractéristique de l'attachement, selon Bowlby, qui serait centré sur une seule personne.

## La théorie propose une logique qui permet de comprendre qu'un enfant aille mal pour de bonnes raisons (Ph. Fabry)

Le mot «*attachement*» n'est pas anodin, et avec son côté impérialiste, qui gagne tous les domaines... – et, semble-t-il, la protection de l'enfance – laisse entendre qu'on ne peut favoriser l'acquisition et l'expérience d'une sécurité interne et relationnelle qu'à la condition de répondre à un certain nombre de *patterns* du *care giving* et donc de la relation d'attachement qui lui est liée. Je pense que ce scénario est un piège pour les femmes, et même pour les hommes, qui se laisseraient soumettre scientifiquement et idéologiquement à l'emprise qu'elle prend sur leur façon de se penser en tant que parents.

**JLR** : J'aurais une question, que Frédéric Jésus posait tout à l'heure : si cette discussion apparaît maintenant, est-ce parce qu'elle intervient dans le cadre du débat entre ce qu'on appelle les «*familiaristes*» qui, dans le domaine de la protection de l'enfance, centrent l'intérêt de l'enfant autour de sa famille et plaident pour un retour de l'enfant dit «*placé*» vers sa famille, et ceux qui prônent à l'égard des familles dites «*toxiques*» la séparation à long terme, ce qui implique un attachement à une tierce personne ?

Selon **Maurice Berger**, la protection de l'enfance vise systématiquement à insérer l'enfant dans sa famille, donc à ne pas permettre l'attachement à un tiers, tel que famille d'accueil, assistante maternelle, etc. Certains de ces excès ont d'ailleurs été dénoncés par **Claire Brisset** à l'occasion de retraits d'enfants de chez leur famille d'accueil parce que l'assistante sociale s'était rendu compte que l'enfant appelait «*maman*» la mère de famille d'accueil.

**Ph. Fabry** : On fait comme si un enfant placé n'appartenait plus à ses parents. En protection de l'enfance, on entend ce discours de gens qui disent aux parents : «*vous avez peur que votre enfant soit placé ?*» ; les parents répondent «*oui, on a peur*», et ils répondent «*ensemble, on fera tout pour éviter ça*». Il y a une **idéologie «antiplacement»**, qui est d'un côté compréhensible – il faut tout faire pour que les relations parents/enfants

se passent bien – il y a aussi un déni de nécessité de séparation, alors que la séparation est parfois protectrice pour le lien. Si on les aide, **la séparation peut être un moyen de travailler sur le lien**. Parfois, on les condamne à des apories, puisqu'on fait comme si le placement, ça voudrait dire que les parents ne sont plus parents.

Il faut protéger les parents où qu'ils en soient, sans pour autant penser les parents comme propriétaires de leurs enfants, faire comme si l'autorité parentale était un emblème...

La théorie de l'attachement me paraît très bonne pour mes étudiants. C'est quand un attachement est perturbé par de la violence, de l'anxiété, quand l'enfant devient adolescent, qu'il va mal, que toute la société va commencer à lui taper sur la tête. Or la théorie propose une logique qui permet de comprendre qu'un enfant aille mal pour de bonnes raisons. Au lieu qu'on lui tape sur la tête pour le punir des malheurs qu'il a, elle aide à comprendre pourquoi l'enfant peu arriver à des attitudes qui provoquent son propre malheur, qui provoquent du rejet, qui l'enferment dans le manque de confiance en autrui, en soi, dans le groupe.

Quand je vois des méthodes comportementalistes, qui nous font froid dans le dos, parce qu'elles annoncent des couleurs très normatives, et au final des parents contents parce qu'ils retrouvent des relations dans lesquelles tout le monde se sent mieux, parce qu'ils ont compris tout d'un coup que «*je parlais de travers à l'enfant*», que «*j'avais envie de le jeter par la fenêtre*». Il y a une dimension pédagogique qui peut faire peur... après, tout est dans l'usage des outils... Ça peut être des outils qui sont d'une violence terrible et des outils qui peuvent être utilisés avec finesse dans le **soutien de la parentalité**. Je pense qu'on est fainéant de ce côté-là. Le temps qu'on passe avec les parents, ça existe en France, mais c'est plutôt l'exception.

**JLR** : Vous venez d'exposer votre point de vue. Le contexte peut également être différent. Cette théorie pourrait être invoquée par certains pour dire qu'à un moment il faut que l'enfant

s'attache à quelqu'un d'autre... D'autant que dans tout dispositif accueillant des enfants, dans un établissement ou dans une famille, il faut leur donner de l'affection et même de l'amour. Et là, il peut y avoir des choix institutionnels qui privilégient les parents ou le lieu d'accueil. D'où les contacts avec les parents qui se font par des rencontres médiatisées, ce qui peut être un échec.

**Ph. Fabry** : J'ai travaillé dix ans dans un service où on a essayé de faire de ces visites médiatisées des «*temps heureux*», de façon à ce que les parents passent des moments qui soient vraiment valorisants pour eux et pour leurs enfants. C'est justement parce qu'il y a ces visites médiatisées qu'ils peuvent passer du temps ensemble. On a réussi très souvent à faire alliance avec eux. Dire qu'on ne soutient que les parents qui s'impliquent, parce qu'on n'y consacre pas de temps, en fait c'est mettre en place les conditions d'une absence de travail.

La théorie de l'attachement, c'est une palette d'outils très variés. **Il n'y a pas une théorie, il y en a plusieurs.**

**D. Pioli** : Il y a quand même une **grille de lecture commune**. L'impact de la théorie en protection de l'enfance, au-delà du sous-secteur spécifique des pouponnières, est minime, même certains départements ou certaines associations s'y intéressent, ou commencent à s'y intéresser.

Mais on est très loin d'une reprise de la théorie dans les pratiques. En fait, il y a un risque de décalage entre une sensibilité à la théorie de l'attachement, qui pourrait être reprise davantage dans la loi, alors même que sur le terrain, il n'y a rien à proposer en termes de soutien aux parents pour identifier les carences affectives et tenter d'y remédier. **On ne dispose pas d'actions préventives suffisantes, et encore moins, par exemple, de programmes curatifs** tels que ceux qu'expérimentent les Québécois, par exemple, auprès des enfants atteints de troubles de l'attachement et de leurs parents.

Pour parler de la question de la temporalité, la manière d'être dans le curatif avec les parents et ce que met **Maurice Berger** en évidence – en reprenant

## *Elle éloigne de quelque chose d'essentiel, la question du lien, je dirais de la relation, plus encore de la solitude et de l'isolement (F. Jésus)*

**Yvon Gauthier** <sup>(17)</sup> me semble-t-il – c'est que le temps des parents n'est pas nécessairement celui de l'enfant. Il part des tout-petits et ce qu'il essaye de montrer c'est que, en l'absence de savoir-faire des professionnels pour travailler sur la parentalité, sur la construction du lien, etc., le temps qui serait nécessaire à la reconstruction du lien chez certains parents est trop important. Respecter ce temps, ce serait arriver à un tel état de dégradation de la situation de l'enfant que l'on ne pourrait plus revenir en arrière.

Maurice Berger et Yvon Gauthier, sont médecins. Ce n'est pas anodin. Il y a un enfant ; en absence de construction de lien satisfaisante, on va atteindre un état d'où l'on ne pourra pas revenir en arrière. Les conséquences sont trop importantes. Ils mettent en parallèle deux principes : la non-assistance à personne/enfant en danger et celui du respect de l'autonomie de l'adulte. Entre les deux, ils doivent choisir et ils se mettent, en tant que médecins, «naturellement» du côté de celui qui est le plus vulnérable et le plus directement en danger : l'enfant.

**JLR** : J'aimerais que l'on remplace cela dans le contexte : les parents, l'enfant, l'ASE <sup>(18)</sup>, le foyer et, au-dessus, Dieu, le juge.

**F. Jésus** : J'y ajouterais les horaires de travail fixés par l'employeur. Si l'on parle du temps de l'enfant, je travaille près de Roissy et la plupart des parents que je vois travaillent dans les entreprises de sous-traitance de l'aéroport, je leur demande quels sont leurs horaires de travail. C'est très intéressant pour savoir de quels moyens ils disposent pour éliminer les carences affectives de leurs enfants.

**Ph. Fabry** : Je n'aimerais pas qu'on généralise ce que dit Berger qui, lui, est en pédopsychiatrie du côté des cas les plus extrêmes et il ne faut pas faire l'amalgame avec toutes les situations. C'est pour cela que je pense qu'il faut pouvoir attendre les parents à des places différentes. Certains parents, s'ils ne peuvent être dans le temps de l'enfant, cela n'empêche pas de leur garder leur place de parents, rien que parce que l'enfant a besoin qu'on les respecte.

**JLR** : L'important dans la procédure, c'est l'écrit, le juge se base sur l'écrit. Ce qui est important, ce sont les rapports des travailleurs sociaux, c'est sur ceux-ci que repose en général la décision du juge.

**Ph. Fabry** : De là à dire qu'ils travaillent ensemble... Il faudrait qu'ils se connaissent un peu mieux, qu'ils s'attachent.

**JLR** : On lit parfois des motivations hypersuccinctes dans le style «vu le dossier de l'ASE... confirmons que l'enfant est confié à l'aide sociale à l'enfance»... ce n'est pas faire confiance au dossier, ça ?

**D. Pioli** : Il y a autant de pratiques que de juges, et on sait bien que le rapport, le travailleur social le rédige plus ou moins en fonction du juge et de ce qu'il connaît ou se représente des pratiques de ce dernier, et de la qualité de la relation personnelle qu'il entretient peut-être avec lui. Il sait assez bien sur quoi mettre l'accent pour faire passer ce qu'il veut faire passer. Mais les rapports ne font pas tout. Nous restons malgré tout dans le cadre d'un contradictoire...

**JLR** : Quand il y a des avocats spécialisés, ce qui est rare.

**Ph. Fabry** : J'aimerais revenir à **Myriam David** <sup>(19)</sup> ; dans le dossier de l'ONED on n'a pas tout à fait tort de revenir à elle. Elle explique que, déjà à son époque, elle voit que, sauf exception, il y a placement quand il y a fragilité du lien. Je pense que **si on veut soutenir les parents, on devrait être des spécialistes de ce qui fragilise leur lien** si on veut intervenir dessus. Dans mon expérience, **ce qui fragilise, c'est cumulatif** : c'est la difficulté sociale, intergénérationnelle, une rupture conjugale avec passif, rupture avec les parents avec passif... et un enfant qui, du coup, devient trop important aux yeux des parents.

C'est **Michel Lemay** <sup>(20)</sup> qui parle de «l'enfant réparateur» qui, à force d'être

réparateur va devenir «persécuteur», et ce type de situation, qui n'est qu'un des types de situation de fragilité du lien, commence par se passer trop bien. Personne ne travaille dessus, alors que si on avait une idée de ce type de problématique, on travaillerait en amont pour soutenir les parents, éviter que la fusion se transforme en rejet un peu plus tard.

J'ai observé un tas de situations comme cela, où l'on est enfermé dans une justice qui va trop vite à l'adolescence, parce qu'on n'a pas travaillé sur la question durant l'enfance, on a refusé de voir les problèmes qu'on avait sous le nez. Notamment, **dans beaucoup de pays où la théorie de l'attachement est importante, le travailleur social est déjà très présent dans l'école**, par exemple, le psychoéducateur très présent va repérer des signes qui montrent que l'enfant risque d'être rejeté par ses pairs, par les adultes. Son rôle, c'est d'améliorer la place de l'enfant, avec ses pairs, avec ses parents, avec les adultes. Il y a une volonté qui me paraît très positive de se dire : «un môme qui va avoir une étiquette de délinquant, c'est un môme qui en a bavé discrètement un bon bout de temps». La théorie de l'attachement permet de voir ça. Chez nous, il y a une absence de travail à ce niveau.

**François Dubet** <sup>(21)</sup> avait aussi démontré que si on demande à de jeunes élèves français «as-tu confiance en toi ?», «as-tu confiance dans le groupe ?», et bien on est les derniers de la classe. Peut être que les théories ont des risques, mais si elles m'aident à travailler cela, les outils ne sont peut être pas si mauvais que ça.

**F. Jésus** : Je n'ai pas besoin de cette théorie pour être attentif, alerté, mobilisé. Au contraire, cette théorie, depuis que je la vois réapparaître – puisque j'ai été formé dans les années 1970 – je trouve qu'elle éloigne de quelque chose qui est essentiel, la question du lien, je dirais de

(17) M. BERGER, chef de service en psychiatrie de l'enfant, auteur de *L'échec de la protection de l'enfance* (Dunod, 2004), coauteur du *Livre noir de la garde alternée* (Dunod, 2006) ; Y. GAUTHIER, professeur de pédopsychiatrie à l'Université de Montréal, auteur de *Avenir de la psychiatrie de l'enfant*, Érès, 2009.

(18) Aide sociale à l'enfance.

(19) Myriam David (1917-2004), psychanalyste, pédiatre et psychiatre française

(20) Pédopsychiatre, directeur de la clinique de l'autisme et des troubles envahissants du développement de l'hôpital Sainte-Justine à Montréal.

(21) Sociologue, professeur à l'Université Bordeaux II et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

## Cette situation où l'enfant a été tellement déplacé qu'il devient actif dans le refus de s'attacher (Ph. Fabry)

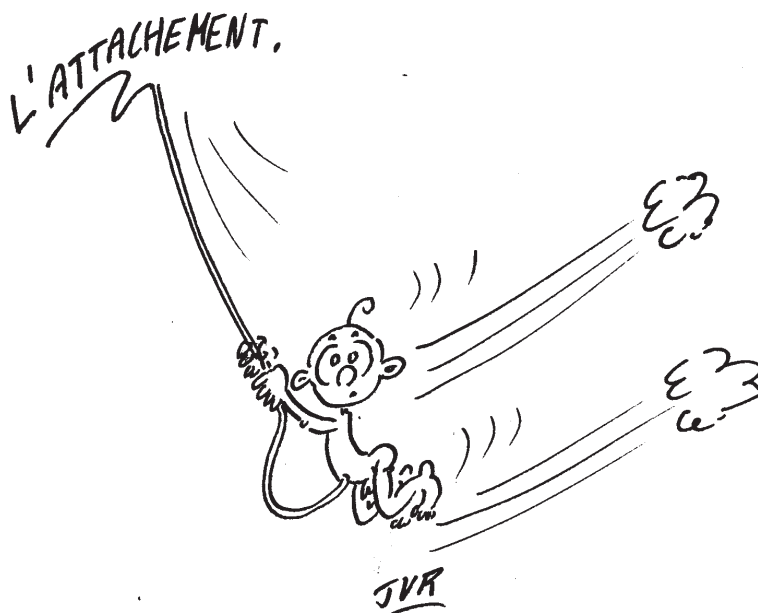
la relation, plus encore de la solitude et de l'isolement qui est celui des parents eux-mêmes et particulièrement des mères en situation de migration récente.

Les enfants sont amenés à vivre pendant leurs trois premières années avec leur mère, dans le bain culturel et linguistique de leur mère, lorsqu'elle ne parle pas la langue du pays dit «d'accueil». Le père travaille, on est dans le modèle familial superclassique, la mère est seule au foyer avec le ou les mômes. On va avoir la figure d'attachement primaire à la puissance dix. Elle peut être très triste, se sentir très isolée, loin de ses propres parents, loin de son pays.

Elle va vivre avec son enfant, dans l'incapacité de le préparer à ce qui l'attend le 4 septembre de ses trois ans, lorsqu'il va entrer dans un collectif d'enfants où l'on parle une autre langue, éventuellement où l'on mange d'autres plats si l'enfant a une place à la cantine, etc. De quoi va-t-il souffrir cet enfant ? Tout d'abord d'une situation d'extrême solitude sociale, linguistique, culturelle et non pas d'un défaut d'attachement. Cette théorie empêche de voir ça, parce qu'elle va se concentrer uniquement sur la relation mère/enfant et va empêcher de prendre en considération tout l'environnement de cette fameuse dyade tellement mise en exergue. **Elle va empêcher d'agir sur la cause.**

Je suis en train de travailler sur l'évaluation d'un programme qui a été mis en place dans le cadre de l'atelier «santé et ville» d'Aubervilliers sur le bien-être psychique des très jeunes enfants, et on voit bien que toute l'efficacité du programme repose, y compris en l'évaluant à travers les indicateurs portant sur les enfants eux-mêmes, sur la capacité des travailleurs sociaux, des services municipaux, etc., de permettre à ces femmes, à ces couples, de sortir de leur isolement et avec leur enfant. Là, on peut éventuellement identifier les pathologies du lien, parce qu'elles existent. Mais on aura d'abord examiné tout ce qui détermine le cadre et les conditions de vie de l'enfant.

C'est pour cela que j'insiste sur le **rôle du collectif, d'enfants pour les enfants, de parents pour les parents, et aussi sur les structures d'accueil** qui permettent de réaliser une «transcultu-



ration» progressive, accompagnée de professionnels. Moi, je ne veux pas que les auxiliaires de puériculture aiment les enfants, c'est les réduire à quoi ? Je grossis le trait, c'est que je suis tellement véhément à l'égard de cette théorie qui empêche de penser et elle empêche d'analyser l'ensemble du système dans lequel l'enfant grandit.

**D. Pioli : La théorie de l'attachement n'a pas vocation à se substituer à d'autres approches.** C'est un outil parmi d'autres, comme l'approche systémique, la psychanalyse, etc., et il ne faut pas s'interdire d'y avoir recours lorsqu'on pense que cela peut nous éclairer davantage que d'autres sur la compréhension d'une situation donnée.

**F. Jésus :** Si c'est le cas, je suis d'accord.

**D. Pioli :** Il me semble qu'il y a des situations pour lesquelles les professionnels sont mis en échec, comme c'est le cas, par définition, pour les «incasables». Il y a également des situations d'attachement qui ont été évoquées, lorsqu'on décide de retirer un gosse qui s'attache à une relation relativement «sécurée» avec une famille d'accueil au motif que l'enfant se serait trop attaché à cette dernière... Pour éviter ce genre de situation paradoxale, lorsque des enfants sont retirés pour cette raison, et qui a d'ailleurs été dénoncée en son temps par Claire Brisset, **on doit pouvoir mettre à la connaissance des professionnels une palette d'outils,**

**dont la théorie de l'attachement,** qui a démontré sa pertinence. Pour une fois qu'il y a des données qui démontrent que la théorie et sa clinique ont une pertinence scientifique !

**JLR :** Dès lors que la décision sur l'enfant ne dépend plus des parents, mais d'autres autorités – et il y en a parfois trois qui se succèdent : juge, ASE, foyer – comment va-t-on gérer cela dans le cadre de la protection de l'enfance ?

**Ph. Fabry :** Beaucoup de travaux montrent l'importance déterminante de la première intervention. On devrait être très attentif à cette première mesure et sortir de cette mécanique de l'urgence à tout prix. D'autre part, se méfier, à l'autre bout du spectre, de cette situation où l'enfant a été tellement déplacé qu'il devient actif dans le refus de s'attacher parce qu'il a compris que ça ne vaut pas la peine, qu'il ne maîtrise rien... il va alors maîtriser le refus. On ne compte plus le nombre de placements et de déplacements de l'enfant, l'enfant revient, ça ne va pas, il est replacé, etc.

Quand l'enfant n'a pas eu assez de stabilité, il devrait y avoir un conseil de famille qui fasse qu'on ne soit pas dans le tuyau administratif ou judiciaire ; qu'on prenne le temps de réunir les gens intéressés – les parents, les proches – pour permettre de dire «la place de l'enfant est trop fragile, on ne peut pas régler ça en deux coups de cuillère à pot...».

## En pratique, les psychiatres peuvent refuser de voir la réalité des conditions de vie des parents (F. Jésus)

**F. Jésus** : Les parents ne peuvent régler seuls l'importance de responsabilités qui leur sont confiées. Ils seraient soulagés que cela soit reconnu sans être verbalisés de façon stigmatisante. De ce point de vue, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance – à l'égard de laquelle je suis très critique parce qu'elle pointe les familles comme source d'émergence des risques, des violences, des négligences – a au moins l'avantage de consolider le dispositif d'accueil séquentiel, de nuit, le panachage des accueils. Il y a quelque chose autour de la famille d'origine de l'enfant qui a un rôle de conseil, de réseau qui peut être encouragé, activé par l'institution de protection de l'enfance.

Lorsque, à un moment donné, tel homme, telle femme, telle grande sœur n'est pas disponible, on sait bien que l'enfant peut s'appuyer sur un autre adulte reconnu et validé comme substitut parental tout à fait légitime. J'y reviens donc : à quoi sert-il de parler en termes d'attachement ? Puisqu'on peut parler en termes de circulation, en termes de conseil de famille, de réseau social primaire, comme dit Michel Corbillon<sup>(22)</sup>. On peut évoquer d'autres concepts qui sont tout aussi opérants que ceux qui nous lient à une lecture univoque.

Les intentions de la théorie, visant à réunir les conditions de sécurité primaire de l'enfant, sont tout à fait respectables. Mais dans ce cas, qu'on prenne aussi en considération les horaires de travail qu'imposent certains employeurs aux parents. Car, en pratique, les psychiatres peuvent refuser de voir la réalité des conditions de vie des parents. Ils peuvent voir les enfants et les parents dans leur milieu hospitalier où ils ont tous les repères, tous les contrôles et de là ils vont mesurer l'attachement et en tirer des conclusions.

La première intervention, si elle repose sur ce genre d'argumentation, méprisante à l'égard de l'environnement, social, global des familles, on risque de casser quelque chose, y compris dans la qualité de l'intervention professionnelle et de l'attachement que pourraient avoir des parents à des professionnels.

**D. Pioli** : Ce que vous dites est juste, mais la critique ne cible pas la théorie de

l'attachement elle-même. Il me semble qu'il s'agit là plutôt d'une critique de la manière dont la protection de l'enfance s'est quelque part coupée d'autres aspects et dimensions, notamment la manière dont on pense la précarité dans l'intervention. C'est une question qui revient souvent en protection de l'enfance : comment intervenir auprès des familles sans avoir de prise sur les politiques économiques, de logement, l'insertion professionnelle, etc. ? C'est un peu frustrant. On a l'impression d'intervenir sur les symptômes plutôt que sur les causes

**F. Jésus** : Mon propos n'était pas spécifique à la théorie de l'attachement, sauf qu'il me semble que sa dimension idéologique survient à un moment historique précis – caractérisé par les théories prédictives de la délinquance des jeunes et aussi par le focus très distinct sur la monoparentalité – propice à un report sur le couple mère/enfant.

Cela peut justifier que le maintien de la femme au domicile avec un conseil à la parentalité soit présenté comme la meilleure façon de protéger les enfants dans l'immédiat et d'éviter par la suite une évolution délinquante... C'est le cas du rapport Bockel<sup>(23)</sup>, alors qu'il y a des études menées notamment par la CNAF mettant en évidence qu'il n'y a pas de corrélation statistiquement avérée et significative entre la supposée monoparentalité et le contact avec la justice en tant que délinquant. Les facteurs liés à l'habitat, à l'environnement social, à la scolarité sont beaucoup plus corrélés que le fait d'être élevé par un seul parent. J'ai vu l'efflorescence des théories systémiques dans les années 1980. Elles étaient assez convaincantes ; elles avaient au moins l'avantage d'élever le questionnement et le processus de changement à l'ensemble du groupe familial.

**D. Pioli** : Ce n'est pas parce qu'un élément de connaissance peut être instrumentalisé politiquement que l'on doit s'interdire de le promouvoir. In-

versement, la théorie de l'attachement permet aussi pour des enfants qui ont un parcours d'«incassable» ou de délinquant, de mettre en avant le fait que ce sont avant tout des enfants en souffrance auxquels on n'a peut-être pas fourni les conditions nécessaires à un développement satisfaisant.

**Ph. Fabry** : C'est un des aspects intéressants de Bowlby, dans *Le premier lien*<sup>(24)</sup> c'est assez bien expliqué. Il a travaillé avec des jeunes délinquants et il repère chez eux trois types d'attitudes : la confiance en soi compulsive, l'autonomie compulsive, et apparemment pas de sentiment de culpabilité, pas d'affect. Il montre que ces trois attitudes défensives, si on les prend au pied de la lettre, on leur tape sur la tête plus fort que les autres, alors que si on comprend comment ils les ont construites, on travaille différemment avec eux.

C'est pareil pour les parents. Je remarque que dès qu'un parent a l'étiquette de parent coupable, en cas de violence grave, d'abus sexuel, plus personne ne veut travailler avec lui, c'est comme s'il était devenu pestiféré. On peut pourtant travailler avec lui, et ses enfants ont besoin qu'on le respecte et qu'on travaille avec lui. Les enfants ont besoin qu'on respecte leurs parents ; c'est là où la théorie de l'attachement ouvre à des pratiques différentes.

Certains s'orientent vers l'adoption, moi je dis «pourquoi pas si c'est l'adoption ouverte», dans laquelle les parents gardent leur place dans l'histoire de l'enfant, gardent des droits d'avoir des nouvelles et que les enfants gardent également les mêmes droits.

**JLR** : On se rapproche plus de la délégation de l'autorité parentale, ou de la *kafala*.

**Ph. Fabry** : La *kafala* est une belle institution. Elle permet à l'enfant d'avoir deux familles sans avoir à choisir, sans être tirailé. La méfiance à l'égard de cette institution est déplacée, car c'est une vraie ressource ; on le voit notam-

(22) Michel CORBILLON, professeur de sciences de l'éducation/sociologie, Paris X-Nanterre, notamment «Le travail avec les familles : le point de vue des parents accueillis en CHRS (*Les cahiers de l'actif*, 2004).

(23) J.-M. BOCKEL, «Prévention de la délinquance des jeunes», novembre 2010, commentaire du rapport: *JDJ* n° 300, décembre 2010.

(24) Blaise PIERREHUMBERT, *Le premier lien - Théorie de l'attachement*, éd. Odile Jacob, 2003.



## *La kafala est une belle institution. Elle permet à l'enfant d'avoir deux familles sans avoir à choisir (Ph. Fabry)*

ment, la circulation des enfants dans les familles africaines, d'accord qu'elle aboutit parfois à de l'esclavage, mais elle aboutit bien plus souvent à de la protection et de la socialisation.

**F. Jésus :** Vous avez parlé d'appartenance à plusieurs reprises, j'ai du mal à vous suivre là-dessus. Je ne vois pas en quoi l'enfant appartiendrait à ses parents.

**Fabry :** On fait comme si, parfois, les parents pouvaient être propriétaires de leur enfant et je les ai vus sur le terrain, par exemple lorsque le juge des affaires familiales et le juge des enfants ne travaillent pas ensemble. On voit des abus de pouvoir des parents qui devraient être remis en question par la loi, dans l'intérêt et du parent et de l'enfant.

Lors d'une visite, j'ai vu une fois une maman dire au père «*tu n'es plus le père, j'ai un nouveau mec, tu dégages*», et elle s'est arrangée pour que son nouvel homme reconnaisse l'enfant et les juges des enfants n'ont jamais voulu revoir le père biologique. C'est un cas rare, mais on a parfois des situations dans lesquelles le juge de la famille, comme en Allemagne, aboutit à la conclusion qu'une partie des violences subies par les enfants sont dues au conflit entre leurs parents.

Les défenseurs de l'enfant l'ont bien souligné : à un certain degré de violence conjugale, les parents ne peuvent plus être parents. La haine instrumentalise tellement l'enfant qu'ils attaquent leur propre parentalité.

**F. Jésus :** Les services de médiation familiale acceptent toutes les situations nées d'un conflit parental, sauf celles liées à des violences conjugales. Ce n'est plus possible de faire avancer les choses à ce niveau.

**D. Pioli :** Ce sont les cas d'action éducative renforcée (AER) où un éducateur est occupé à plein temps pour une famille en conflit de couple. On ne peut rien faire, l'action éducative est inefficace. Les parents sont complètement obnubilés par leur problème conjugal et ne peuvent être parents, et même dans un conflit de séparation absent de violence conjugale. Pour en revenir à la question pourquoi la théorie de l'attachement connaît actuellement un regain d'intérêt : dans le cadre de la préparation de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, et

par rapport à la **mission de l'ONED** d'harmonisation des données chiffrées, on a voulu travailler sur les trajectoires des enfants. Le devenir des enfants tend en effet à devenir un outil d'évaluation des politiques publiques. La question que se posent certains départements, et que se pose l'ONED, c'est de savoir si ce qu'on fait est bénéfique à l'enfant.

La théorie de l'attachement nous donne un certain nombre d'idées sur **l'intérêt d'assurer une stabilité, une continuité dans la prise en charge de l'enfant**. Elle vient soutenir et étayer des choses qui relèvent des prénotions, des accords tacites qu'il y a dans le domaine... mais sans qu'on se soit donné la peine d'en faire la démonstration. La théorie de l'attachement, dont la pertinence a été démontrée de manière quasi statistique par des enquêtes longitudinales, montre que les prénotions des professionnels sur ces points étaient bien fondées.

On a la démonstration que la succession de lieux de placement, par exemple, est néfaste à l'enfant, que la stabilité des liens est quelque chose de positif. Ce n'était pas le cas il y a une dizaine d'années, sauf dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Et on ne posait pas ces préoccupations de la même manière.

Faire connaître la théorie de l'attachement, c'est contribuer à nourrir des réflexions susceptibles d'améliorer les prises en charge. Ce que l'ONED a toujours tenté de faire, modestement, à travers le travail sur l'harmonisation des données statistiques, le diagnostic posé sur le fonctionnement de la protection de l'enfance en amont du travail législatif de 2007, les quelques solutions proposées par **Paul Durning** <sup>(25)</sup>, invitant notamment les professionnels à s'intéresser systématiquement dans le cadre de l'évaluation des situations de danger aux différentes composantes du développement de l'enfant, etc.

D'ailleurs, il y a un lien direct entre le développement de l'enfant et la qualité de l'attachement. Cette théorie permet précisément de faire le lien entre des attentions portées à différentes choses : le développement de l'enfant, la stabilité

des parcours, une réponse à la multiplicité des placements.

**JLR :** Comment voulez-vous vous occuper d'un enfant pendant un temps relativement long sans développer à son égard une affection, un amour... au point qu'il en vienne à appeler «*maman*» la femme qui s'occupe de lui ?

**D. Pioli :** Il y a un autre aspect. En octobre dernier, j'ai piloté l'organisation d'une journée sur le pilotage des politiques publiques de protection de l'enfance. Le matin était consacré à la question des statistiques, des indicateurs, etc., et l'après-midi à la théorie de l'attachement. Il s'agissait d'exposer et de commenter notamment la situation du Québec. La théorie de l'attachement a permis aux acteurs du secteur – professionnel, gestionnaires, décideurs – d'avoir un langage commun et de construire des indicateurs d'évaluation qui faisaient sens pour chacun d'eux. C'est un **cadre conceptuel qui a permis de créer des indicateurs** qui leur sont propres, par exemple le nombre de déplacements de l'enfant sur une période donnée, avec l'idée partagée qu'il était bénéfique de réduire ces déplacements.

À partir du moment où l'on peut affirmer que le déplacement de l'enfant est un indicateur de son mal-être, on peut avoir une idée de ce que serait une politique appropriée, reposant sur des **pratiques bien-traitantes**. On peut construire des indicateurs à partir de valeurs que l'on va pouvoir opposer à celles, sans doute tout aussi légitimes, du ministère du Budget, de la Cour des comptes, etc. La statistique peut alors servir à renseigner plusieurs catégories d'indicateurs qui se complètent : indicateurs de gestion, mais aussi indicateurs rendant compte du bien-être de l'enfant, dont certains auront été conçus à partir d'acquis qui sont issus de la théorie de l'attachement... ou d'autres théories.

Par exemple, pourquoi travaille-t-on actuellement aussi sur **le milieu ouvert** à l'ONED ? Parce qu'il y a une succession de rapports administratifs qui disent «*le milieu ouvert, on ne sait pas ce qu'ils font ; il n'y a pas de visibilité, il y a des disparités d'un Conseil général à un*

(25) Ancien directeur de l'ONED.

(26) Protection Judiciaire de la Jeunesse.

## Faire en sorte que les acteurs du secteur se mettent d'accord sur quelques notions de bien-être de l'enfant (D. Pioli)

autre, d'un service à un autre... donc, on va trancher, on va rationaliser». C'est une partie seulement de la réalité – le secteur étant en mouvement, et le milieu associatif s'étant aujourd'hui suffisamment investi dans la construction des outils et démarches promus par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale – pour que l'on puisse tout de même en dire un peu plus que cela sur la formalisation des pratiques...

Si l'on arrive à **construire un langage commun pour les professionnels** à partir de la construction de tels indicateurs, on est réellement en mesure de compléter ou d'amender des raisonnements purement financiers. C'est cela que je tente de faire, de faire en sorte que les acteurs du secteur se mettent d'accord sur quelques notions de bien-être de l'enfant, des éléments sur lesquels ils peuvent avoir une vision collective de ce qu'ils font, et ainsi valoriser

ce qu'ils font. Après, à charge pour celui qui conteste l'intérêt de ces indicateurs de démontrer qu'ils ne sont pas pertinents, qu'ils ne rendent pas réellement compte du bien-être de l'enfant, que les fondements théoriques et cliniques qui les sous-tendent sont contestables.

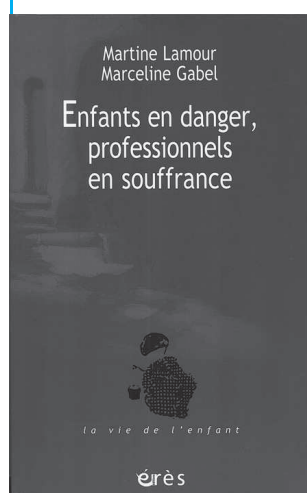
La théorie de l'attachement, au Québec, a permis que cela se fasse. C'est tout. Je ne dis pas que c'est parfait. Les réponses ont parfois été un peu caricaturales et ne sont sans doute pas directement transposables, mais la dynamique me semble intéressante, tout comme la théorie de l'attachement sur laquelle celle-ci s'est appuyée.

**Ph. Fabry** : Cela permet de critiquer les politiques publiques, notamment quand une famille commence à aller très mal, les services sociaux commencent parfois à faire n'importe quoi, notamment qu'un enfant soit autant ballotté dans sa famille

que dans les milieux d'accueil. Ce fonctionnement est fréquent : certains enfants, plus ils ont été en difficulté dans leur famille, plus on risque d'avoir des parcours d'une grande instabilité. Et quant à ceux auxquels on colle une étiquette de «psychopathe», j'ai pu observer dans ma pratique, qu'ils connaissent parfois des parcours complètement fous : ils sont obligés d'être accueillis au service de l'enfance, puis en lieu de vie, puis à la PJJ<sup>(26)</sup>, puis en psychiatrie, puis on force les parents à les reprendre un petit peu, et ensuite c'est reparti pour un tour.

**JLR** : C'est comme ça que des «psychopathes», on fait des «patachons».

### bibliographie



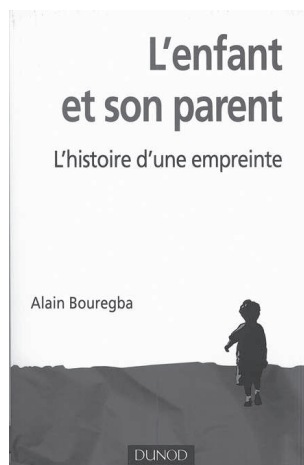
### Enfants en danger, professionnels en souffrance

De Marceline Gabel et Martine Lamour

Qu'ils soient ceux qui repèrent, qui évaluent la situation des enfants en danger au sein de leur famille, ou qu'ils soient ceux qui prennent la décision de les placer dans une

famille d'accueil ou dans une institution, tous les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance sont en souffrance, mais n'osent pas en parler dans la crainte d'être jugés voire disqualifiés. Coconstruit par et pour les professionnels dans le cadre d'une formation continue, cet ouvrage témoigne de leur souffrance au travail et propose des outils théoriques et pratiques pour leur venir en aide ainsi qu'une bibliographie très ciblée.

Rens. : [www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com), ISBN-13: 978-2749213453, 293 p., 25 euros, 2011.



### L'enfant et son parent

D'Alain Bouregba

L'histoire d'une empreinte

Alain Bouregba

Les relations père/fils, mère / filles, les nouvelles parentalités, etc. font l'objet de nombreux ouvrages. L'évolution des rôles parentaux engendre une confusion qui ne remet cependant pas en cause la permanence des fonctions parentales. La relation la plus évidente pourtant semble ne pas retenir l'attention des éducateurs et des psychologues : la relation que l'enfant entretient avec ses deux parents, relation envisagée du point de vue de l'enfant. Le livre d'Alain Bouregba cherche à définir les contours de cette relation. Il s'agit de reprendre à nouveaux frais une analyse des fonctions maternelle et paternelle telles qu'elles interviennent dans la constitution de l'identité de l'enfant. Illustré de cas cliniques, le propos vise un étayage conceptuel et pratique pour les dispositifs de soutien et d'accompagnement des familles les plus en difficulté.

Rens. : [www.dunod.com](http://www.dunod.com), EAN13 : 9782100541195, 192 p., 22 euros, 2011

**FRÉDÉRIC JÉSU**

**ARTICLE**

**2011 - La théorie de l'attachement... le retour (interview)**

**Licence (CC BY -NC-ND)**



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

**Courriel de l'auteur :** [contact@frederic-jesu.net](mailto:contact@frederic-jesu.net)

**Site officiel de l'auteur :** <https://www.frederic-jesu.net>

**© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021**

**Paris, 2020**

**ISBN 979-10-394-0462-4**